



ANNEE SCOLAIRE 2018/2019
Conditions contractuelles de scolarisation

Equipes et groupes pédagogiques

<u>Les encadrantes:</u>	<u>Les groupes</u>
<i>Marie-Noëlle Capra, EJE Fanny Braun, auxiliaire</i>	<i>Français</i>
<i>Catja Lefret, EJE Nathalie Saenger, EJE Sandra Nebiolo, EJE</i>	<i>bilingue franco-allemand</i>
<i>Lisa Pauly, EJE Sandra Nebiolo, EJE Ilkay Keçelioglu, auxiliaire</i>	<i>bilingue franco-allemand</i>
<i>Iwona Kolakowska, EJE Rachael Jones, intervenante technique Julie Sakac, auxiliaire</i>	<i>Bilingue franco-anglais</i>

<u>Les intervenantes des ateliers:</u>	<u>Ateliers</u>
<i>Rachael Jones</i>	<i>Anglais</i>
<i>Christine Rohmer</i>	<i>Musique</i>
<i>Graine de cirque</i>	<i>Cirque</i>
<i>Sandra Nebiolo</i>	<i>Allemand</i>

Pour échanger, répondre aux questions s'il y a lieu, Mme IRA peut vous recevoir aux heures d'ouverture du bureau ou sur rendez-vous.

Vous pouvez la contacter par téléphone : 03.88.61.75.25 ou 06.44.10.33.02 ou par mail : aurelieira46@gmail.com

Horaires d'ouvertures

Horaires hebdomadaires :

Les Touts Petits d'Alsace sont ouverts : du lundi au vendredi

<i>Ouverture des portes et accueil</i>	<i>Fermeture des portes</i>
<i>de 7h45 à 9h</i>	<i>De 9h00 à 11h30</i>
<i>de 11h30 à 12h15</i>	<i>De 12h15 à 13h45</i>
<i>de 13h45 à 14h15</i>	<i>De 14h15 à 16h30</i>
<i>de 16h30 à 18h15</i>	<i>De 18h15 à 7h45</i>

Tous les parents doivent avoir quittés l'établissement à 9h, 12h15, 14h15 et 18h15.

Pour gérer la sécurité des enfants, les retardataires ne seront pas acceptés en dehors des horaires d'ouverture des portes. Le comité de direction se réserve le droit de convoquer les parents qui par leur retard perturbe le bon déroulement d'accueil des enfants voir d'exclure un enfant en cas de retards répétés.

Formules proposées :

- ⇒ *Plein temps*
- ⇒ *Mi-temps (5 matinées ou 5 après-midi)*
- ⇒ *3 demi-journées*

Important : Les formules de 3 demi-journées sont réservées à l'adaptation de l'enfant au jardin d'enfant et sont limitées dans ce cas à une année.

Congés :

<i>Fermeture du Jardin d'enfants 2018-2019 (à confirmer)</i>
<i>Rentrée le mercredi 29 aout 2018</i>
<i>Entre Noël et Nouvel an</i>
<i>Une semaine aux vacances de printemps</i>
<i>Pont de l'Ascension</i>
<i>4 semaines de fin juillet (fermeture dernier vendredi de juillet) à fin août</i>

Frais de scolarité (2018/2019)

L'écolage est calculé sur une année correspondant à la période d'ouverture du jardin d'enfants (fin août – fin juillet).

La facturation de l'écolage est mensualisée sur 11 mois.

L'écolage est fixé en fonction des revenus annuels bruts du foyer qu'il convient de déclarer en cochant l'une des cases ci-dessous.

Les justificatifs de revenus (avis d'imposition, fiches de payes, justificatifs de pension, etc.), doivent être remis à l'inscription ou la réinscription de l'enfant et au plus tard la première semaine de septembre. Tout défaut de réception emporte application du tarif maximum.

en €	Montant mensuel de l'écolage			
	Temps Plein		Mi-Temps	
	1er enfant	2eme Enfant	1er enfant	2eme Enfant
REVENUS MENSUELS BRUTS				
Moins de 2286€	287 €	259 €	175 €	156 €
De 2287€ à 2896€	351 €	316 €	214 €	193 €
De 2897€ à 3506€	420 €	379 €	255 €	229 €
De 3507€ à 4116€	481 €	433 €	292 €	263 €
De 4117€ à 6000€	525 €	472 €	318 €	286 €
De 6001€ à 8000€	559 €	503 €	339 €	306 €
Au-delà de 8001€	581€	523 €	350 €	315 €

Tarifs particuliers

en €	Montant mensuel forfaitaire
3 demi-journées/semaine	225 €

Demi-journée supplémentaire	15 €
-----------------------------	------

Majoration du groupe franco-anglais :

En raison du coût supplémentaire de l'encadrement d'anglais et du non-subventionnement du groupe franco-anglais, les scolarités mensuelles pour les enfants de ce groupe sont majorées de 35 euros.

Modification de la grille tarifaire

Le comité directeur se réserve le droit de modifier les tarifs avant chaque année scolaire mais quoiqu'il en soit la grille sera révisée selon l'indice INSEE.

Frais d'inscription

Les frais d'inscription sont à régler lors de la première inscription, ils sont de 200 euros pour les enfants non strasbourgeois et de 100 euros pour les enfants strasbourgeois.

Les frais d'écolage sont susceptibles d'augmenter chaque année selon délibération du Comité de direction

Frais de restauration 2018/2019

Prestations : repas préparé par nos cuisiniers avec des produits frais, principalement bio et de saison – encadrement par deux à trois personnes suivant le nombre d'enfants présents.

Serviette de table à fournir

Tarifs de restauration mensuels

	Montant mensuel en €
<i>Un repas par semaine</i>	44
<i>Deux repas par semaine</i>	83
<i>Trois repas par semaine</i>	116
<i>Quatre repas par semaine</i>	147
<i>Cinq repas par semaine</i>	166
<i>Si prestation exceptionnelle</i>	12.5

La restauration est réservée en priorité aux enfants à temps plein.

Seule une absence d'une semaine ou plus, en dehors de nos fermetures, pourra donner lieu à une ristourne de la partie alimentaire, à condition qu'elle soit annoncée 4 semaines avant. Les jours fériés ou fermés, ne sont pas déduits. La réduction pour le deuxième ou le troisième enfant ne s'applique pas pour la restauration.

L'enfant ne peut en aucun cas être amené entre 11h30 et 13h45.

L'enfant peut être cherché après le repas, c'est-à-dire entre 13h45 et 14h15 si cela est systématique toute l'année.

Le règlement de fonctionnement concerne aussi la restauration.

Pour la collation et le goûter : Prévoir 2 goûters dans le sac le matin (pour le matin, uniquement collation légère : fruits, légumes à croquer, petits morceaux de fromage..., pour l'après-midi, un goûter)